

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 12 juillet 2000, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 11 juillet 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposée illégalement, ces appareils ayant effectué 146 sorties (62 à partir de l'Arabie saoudite, 46 à partir du Koweït et 38 à partir de la Turquie) entre le 1er et le 8 juillet 2000. Le Ministre vous prie d'intervenir pour mettre fin à ces attaques et réaffirme le droit inaliénable que l'Iraq a de défendre l'inviolabilité de son territoire et de demander réparation pour le préjudice subi par suite des agressions susmentionnées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 12 juillet 2000, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 8 juillet 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 146 sorties, dont 62 à partir de l'Arabie saoudite, 46 à partir du Koweït et 38 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 38 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 4 juillet 2000, à 11 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Zakho, Bibo, Ayn Zala et Irbil, ainsi que le lac de Doukane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

b) Le 6 juillet 2000, à 11 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Doukane, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 17.

2. *Région sud* : 108 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 1er juillet 2000, à 8 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Salmane, Diwaniya, Lassaf, Achbija, le sud de Taqtaqana, Artawi, Roumaytha, Qorna et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 40;

b) Le 2 juillet 2000, à 6 h 50, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué deux sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 8 h 30;

c) Le 3 juillet 2000, à 8 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 10 sorties et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Qal'at Sokkar, Chatra, Lassaf, Achbija, Hay et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 10;

d) Le 5 juillet 2000, à 10 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 14 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Nassiriya, Samawa, Najaf, Bassorah, Imara, Diwaniya et Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 30;

e) Le 6 juillet 2000, à 10 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Imara, Diwaniya, Bassiya, Achbija, Lassaf, Qorna, Chanafiya, Qal'at Saleh et Qal'at Sokkar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 40;

f) Le 7 juillet 2000, à 7 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué huit sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Nassiriya, Samawa, Najaf, Bassorah, Artawi, Diwaniya, Bassiya, Achbija, Chatra, Chanafiya, Joulayba, Roumaytha, Qal'at Saleh et Qal'at Sokkar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 20.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leurs agressions et respectent les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Mohammad Saïd **Al-Sahaf**
